

Histoire du texte de la prière d'ordination épiscopale

Arrivés au terme de notre analyse, il convient de la compléter en essayant de faire la synthèse. Il nous faut déterminer d'abord le noyau primitif ou les noyaux primitifs A et B de la prière, puis étudier leur accroissement ou leur fusion, en regroupant dans l'ordre logique, qui est aussi, en principe, l'ordre chronologique relatif de leur entrée dans le texte, les éléments reconnus comme secondaires. Les différentes étapes de l'histoire du texte nous semblent les suivantes :

1.1 Première rédaction de la prière A :

1	« Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation »,
9	verse la puissance d'après de toi de « l'esprit hégémonique »
12	sur ton serviteur que tu as choisi
14	pour paître ton saint troupeau.

Nous avons suffisamment expliqué et commenté, dans la partie analyse, chacun des éléments ici réunis et montré leur cohésion. Nous ajouterons seulement que « maintenant encore », *kai nun*, n'a pas à remplir ici la place de cheville entre l'adresse et la demande, puisque l'adresse, tout en rappelant la miséricorde de Dieu en général, n'énonce aucune œuvre précise de miséricorde à renouveler par la grâce de l'ordination. Ajoutons aussi, ou plutôt indiquons d'ajouter aux références données plus haut qui montrent le rapport entre « l'esprit hégémonique » et « paître le troupeau », toutes celles qu'indiquent les Concordances aux mots *paître, pasteur, troupeau, brebis, agneaux, bercail*, etc., depuis la « pitié » de Jésus pour les « foules » qui sont « comme des brebis qui n'ont pas de pasteur » (*Mc* 6, 34), jusqu'à la mission trois fois confiée à Pierre : « Pais mes agneaux, pais mes brebis » (*Jn* 21, 15.16.17), en passant par la parabole (et l'iconographie) du bon pasteur (*Jn* 10, 2), sans omettre le texte de la *Didaché* sur le rassemblement, que nous avons rétabli ailleurs (J. Magne 1972) de la façon suivante : « Comme ce troupeau était dispersé sur les montagnes et qu'il est devenu rassemblé, ainsi que soit rassemblée ton Eglise des extrémités de la terre dans ton Royaume » (*Did* 9, 4). Tous ces textes montrent que c'est bien d'abord par l'image du troupeau que se définit l'Eglise et par l'image du pasteur qu'elle définit celui ou ceux qui sont à sa tête.

1.2 Deuxième rédaction de la prière A : nous signalons les additions par des italiques :

1	« Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation »,
3	« <i>qui connais toutes choses avant leur venue à l'être</i> »,
5	<i>qui as prédestiné dès le commencement une race de justes,</i>

6	<i>as établi et des archontes et des prêtres,</i>
9	<i>maintenant donc</i> verse la puissance d'auprès de toi de l'esprit hégémonique,
12	sur ton serviteur que tu as choisi
14	pour paître ton saint troupeau
16	<i>et t' offrir les dons de ta sainte Eglise.</i>

Le *proestôs*, l'higoumène, conçu, dans la première rédaction de la prière, selon la pensée de la communauté dont elle procède, uniquement comme le pasteur, le chef du troupeau qu'est l'église locale, est conçu, dans la seconde rédaction, aussi comme un prêtre. La raison en est que, comme pasteur, il a dû administrer les biens de la communauté, de la *koinônia*, de la « mise en commun », c'est-à-dire, concrètement, recevoir les dons des fidèles puis les redistribuer. Lorsque les dons de cette « mise en commun » ou « contribution » (*koinônia*) ou « participation » (*metalépsis*, au sens actif) ont été interprétés non plus comme une « mise en commun », mais comme offrande à Dieu et que leur remise entre les mains de l'évêque a été suivie d'une prière prononcée par lui demandant à Dieu de les agréer, le pasteur s'est trouvé remplir une fonction qui d'administrative était devenue sacerdotale. Le pasteur devient donc prêtre (*hiereus*), la table où étaient déposés les dons devient autel (*thysiastérion*), et, bientôt, confondus avec ces dons, le pain et le vin de l'eucharistie, au lieu d'être reçus de Dieu avec action de grâce, lui sont offerts en sacrifice.

On peut suivre cette évolution non seulement par les transformations des prières de l'anaphore ou de l'ordination, comme nous l'avons déjà indiqué, mais encore par les témoignages des auteurs du second siècle, Clément de Rome, Justin et Irénée, auxquels on peut ajouter, au troisième siècle, Tertullien et la *Didascalie*. Mais il serait trop long de citer ici ces textes. Nous le ferons dans le second volume de cette série, où nous nous attacherons en outre à découvrir l'origine première de la coutume chrétienne d'offrir des dons, de mettre en commun les biens, interrogeant tour à tour la *Didaché*, les *Actes des Apôtres*, les témoignages sur les esséniens et les thérapeutes, les écrits de Qoumrân, et surtout les évangiles, canoniques ou non, qui nous obligeront à remonter jusqu'aux principes du gnosticisme.

1.3 La prière B :

2	Dieu « qui habites dans les hauteurs et regardes ce qui est bas »,
8	qui, dès la fondation du monde, t'es complu en qui tu as choisi d'être glorifié,
9	(maintenant donc regarde)
12	sur ton serviteur que tu as choisi
13	pour l'épiscopat,
11	et donne(-lui), Père qui connais les cœurs,
15	de te servir comme grand-prêtre irréprochablement, officiant de nuit et de jour,

	de sans cesse concilier ton visage,
18	et de te plaire par sa modestie et son cœur pur, t'offrant une odeur de suavité.

Dans cette prière, dont la reconstitution est évidemment plus hypothétique, mais dont les éléments, que nous avons à commenter, sont authentiques, l'évêque est devenu grand-prêtre. La raison en est sans aucun doute la fusion en une seule hiérarchie à trois degrés : évêque, presbytres, diacres, de deux hiérarchies différentes, celle des évêques et des diacres établie dans certaines communautés qu'il ne faut peut-être pas trop vite définir comme toujours d'origine païenne, et celle des presbytres établie dans d'autres communautés qu'il ne faut pas non plus trop vite considérer comme toujours d'origine juive. Puisque l'évêque imposait désormais son hégémonie aux presbytres, qui, offrant comme lui les dons des fidèles, étaient prêtres, il fallait qu'il devînt grand-prêtre. Or il est très remarquable que ces fonctions de grand-prêtre ou de prêtre ne sont pas le moins du monde rapprochées du souverain pontificat de Jésus selon l'ordre de Melchisédek, décrit si longuement dans *l'Épître aux Hébreux* (4, 14 - 10, 18). Aucune allusion ni dans les mots, ni dans les choses au sacerdoce ou au sacrifice du Christ. Bien plus *l'Épître aux Hébreux* semble d'avance interdire tout rapprochement : « mais lui (Jésus), parce qu'il demeure éternellement, possède un sacerdoce qui n'est pas transmissible » (7, 24) ; « s'il était sur la terre, il ne serait pas même prêtre, puisque là sont ceux qui présentent les offrandes selon la Loi » (8, 4). Pas plus que l'auteur de *l'Épître aux Hébreux*, les auteurs de la prière d'ordination n'ont idée que le sacerdoce de l'évêque puisse prolonger celui du Christ, ni que l'eucharistie soit un sacrifice. Le rapprochement sacerdotal est plutôt fait avec le sacerdoce de l'ancienne Loi, comme dans la *I Épître de Clément* (40-44), où la hiérarchie du Temple semble toujours en exercice.

1.4 Fusion des prières A et B : nous mettons en italiques le texte de la prière B :

	Fusion	Texte de la prière B
1	« Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation »,	
2		« <i>Qui habites dans les hauteurs et regardes ce qui est bas</i> »,
3	« Qui connais toutes choses avant leur venue à l'être »,	
5	Qui as prédestiné dès le commencement une race de justes, as établi et des archontes et des prêtres,	<i>Qui, depuis la fondation du monde, t'es complu en qui tu as choisi d'être glorifié,</i>
9	Maintenant donc	<i>Maintenant donc</i>
	verse la puissance d'auprès de toi	<i>regarde</i>
	de l'esprit hégémonique	
12	sur ton serviteur que voici	<i>sur ton serviteur que voici</i>
	que tu as élu	<i>que tu as choisi</i>

13	(pour)	<i>pour l'épiscopat,</i>
11		<i>et donne (-lui), Père qui connais les cœurs, de</i>
14	paître ton saint troupeau,	
15		<i>et te servir comme grand-prêtre irréprochablement, officiant a de nuit et de jour », sans cesse aussi concilier ton visage,</i>
16	et t'offrir les dons de ta sainte Eglise,	
18		<i>te plaire aussi « par sa douceur » et « son cœur pur », « t'offrant » « une odeur de suavité ».</i>

Le responsable de cette fusion fait alterner assez régulièrement les éléments de chaque prière ; lorsqu'ils sont identiques, il n'en garde évidemment qu'un seul, et lorsqu'ils font doublet, ce qui n'arrive que pour « verse l'esprit » et « regarde », il conserve le plus expressif. Le déplacement du n° 11, qui dans le texte final devrait se situer, comme nous l'avons placé, entre les n°s 13 et 14, est probablement dû à ce que ce membre de phrase aura été oublié, puis ajouté dans la marge avec un renvoi, lequel, comme il arrive souvent, aura été mal compris par le transcripteur suivant.

1.5 Addition de gloses :

A ce texte résultant de la fusion des prières A et B s'ajoutent par la suite trois gloses ; deux d'entre elles n'ayant aucun contact textuel l'une avec l'autre, il est difficile de dire laquelle de ces deux-là est la plus ancienne. Nous suivrons donc l'ordre selon lequel elles se présentent.

La glose 10 *ab* veut affirmer que les évêques sont les successeurs des Apôtres et ont reçu le même esprit qu'eux. Cette doctrine de la succession apostolique est déjà le grand argument mis en avant par la I *Epître de Clément*, pour régler une affaire de discipline : « Le Christ vient de Dieu, les Apôtres viennent du Christ... et ils ont établi... les évêques et les diacres » (42, 1-4), et par Irénée, pour lutter contre l'hérésie : « Le Maître de toutes choses a donné à ses Apôtres le pouvoir de prêcher l'Evangile... et nous pouvons énumérer ceux que les Apôtres ont institués comme évêques dans les Eglises et leurs successions jusqu'à nous » (*Adv. H.* III, 1).

La glose 10 *cd* et la glose 7, qui en est solidaire, ainsi vraisemblablement que l'addition : « issue d'Abraham », n° 5, affirment que l'Eglise a été fondée en remplacement du Sanctuaire, pour qu'il ne soit pas laissé non-desservi. Le vocabulaire et la préoccupation sont typiquement juives. Le mot « *agiasma* », «sanctuaire » est inconnu du N.T. C'est le mot « *naos* », « temple » qui est employé pour dire que le corps du Christ (*Mc* 14, 58 ; *Mt* 26, 61 ; *Jn* 2, 19.21) ou le corps de chaque chrétien (*I Co* 3, 16.17 ; 6. 19 ; *2 Co* 6, 16) est un temple de Dieu ou de l'Esprit-Saint. L'Eglise en tant qu'Eglise n'est envisagée comme temple (*naos*) qu'en *Eph* 2, 21 et uniquement parce qu'elle est comparée à un édifice : « En lui (le Christ) tout l'édifice bien ordonné s'élève pour être un temple saint dans le Seigneur. » Il n'y a donc aucun rapport littéraire ni doctrinal entre notre texte et ceux du N.T. Son *Sitz im Leben* est la cessation définitive, en 135, des sacrifices qui se poursuivaient sur l'aire du Temple, dévasté en 70, et la nostalgie que révèle l'addition de ces gloses à la prière se comprendrait mal très longtemps après 135.

La glose 17 affirme, elle aussi, bien qu'indirectement, la succession Apostolique, mais le souci du juriste qui est l'auteur des n^{os} 4 et 17 est de préciser les pouvoirs de l'évêque, la prière A n'ayant fait qu'énoncer deux fonctions, et la prière B que détailler un idéal de piété personnelle. Ces pouvoirs qui découlent du souverain pontificat et des paroles de Dieu, lequel ne semble pas ici être distingué du Christ et inversement, sont de remettre les péchés — ce qu'Herma ignorait encore, semble-t-il —, de nommer aux charges — si c'est bien le sens qu'il faut attribuer à « tirer les sorts » en se référant à l'élection de Mathias (*Act* 1, 26) —, de délier tout lien, expression qu'il ne faut probablement pas comprendre par référence au pouvoir de lier et de délier, c'est-à-dire de défendre et de permettre, comme faisaient les rabbins dans leur interprétation de la tradition, mais, puisque « lier » n'est pas mentionné, par référence à la parole de Jésus en *Lc* 13, 16 : « Celle-ci étant une fille d'Abraham que Satan a liée voici dix-huit ans, ne fallait-il pas la délier de ce lien le jour du sabbat ? » C'est ainsi du moins que l'a compris l'auteur des *Canons d'Hippolyte* : « donne-lui puissance de délier tout lien de l'oppression des démons, de guérir les malades, et brise Satan sous ses pieds sans retard ».